

Rapport sur la solvabilité et la situation financière - 2018 -

CCPMA PRÉVOYANCE



www.groupagricar.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	6
A.1 Activité	6
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Performance financière	11
A.4 Résultats des autres activités	13
A.5 Autres informations	13
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	18
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	19
B.4 Système de contrôle interne	21
B.5 Fonction d'audit interne	21
B.6 Fonction actuarielle	22
B.7 Sous-traitance	22
B.8 Autres informations	23
C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES	24
C.1 Risques stratégiques	25
C.2 Risques de souscription assurantielle vie	25
C.3 Risque de Marché	26
C.4 Risque de crédit (Défaut)	27
C.5 Risque de liquidité	27

C.6	Risque opérationnel	27
C.7	Risques juridiques et conformités	28
C.8	Autres risques importants	29
C.9	Autres informations	29
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	30
D.1	Actifs	30
D.2	Provisions techniques	37
D.3	Autres passifs	43
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	44
D.5	Autres informations	44
E.	GESTION DU CAPITAL	45
E.1	FONDS PROPRES	45
E.2	Fonds propres	45
E.3	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	47
E.4	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	48
E.5	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	48
E.6	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	49
E.7	AUTRES INFORMATIONS	49

SYNTHÈSE

Après une année exceptionnelle en 2017, CCPMA PRÉVOYANCE maintient un résultat largement positif à 25,7 M€, dans le cadre d'une activité globalement stable et d'une détérioration des risques en particulier sur l'arrêt de travail, avec un ratio combiné pour l'institution de 99 %. Cet effet est compensé par le résultat financier qui se maintient grâce à l'anticipation dès l'été d'un risque de dégradation des marchés en fin d'année.

En termes de gouvernance, CCPMA PRÉVOYANCE est l'institution des salariés cadres et non cadres des Organismes Professionnels Agricoles. Elle est membre de l'association sommitale Groupe AGRICA et du GIE AGRICA Gestion ainsi que de la SGAPS AGRICA Prévoyance dont elle est cofondatrice. C'est un organisme paritaire piloté par deux dirigeants effectifs, constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CCPMA PRÉVOYANCE concernent l'éventuelle non réalisation du plan de développement stratégique, le contexte réglementaire Solvabilité II défavorable pour la retraite supplémentaire, et les risques de non-conformité (Loi Eckert, protection de la clientèle...). La qualité des données, les risques informatiques, et ceux liés à l'externalisation d'opérations font aussi l'objet d'attentions particulières.

La valorisation du portefeuille de CCPMA PRÉVOYANCE reste relativement stable (4 639 M€) grâce à une approche prudente dans un contexte de marché dégradé. Nous avons réussi à limiter les impacts de cette dégradation sur le capital en réalisant une performance financière de -1,71% là où le marché a perdu -3,06%. Cette surperformance de 1,35% provient de l'allocation tactique qui s'est traduite par une sous exposition action permettant de limiter l'impact des fortes baisses sur ce marché au deuxième semestre.

Les provisions techniques de CCPMA PRÉVOYANCE représentent 3 859 M€ fin 2018. Elles augmentent en lien avec la capitalisation du régime supplémentaire de retraite.

Les fonds propres de l'institution s'élèvent à 866 M€ en diminution de 122 M€, conséquence de la baisse des marchés financiers. Le capital de solvabilité requis (SCR) de l'institution diminue proportionnellement plus vite de -48 M€ à 163 M€ grâce au pilotage de la réduction du risque de marché.

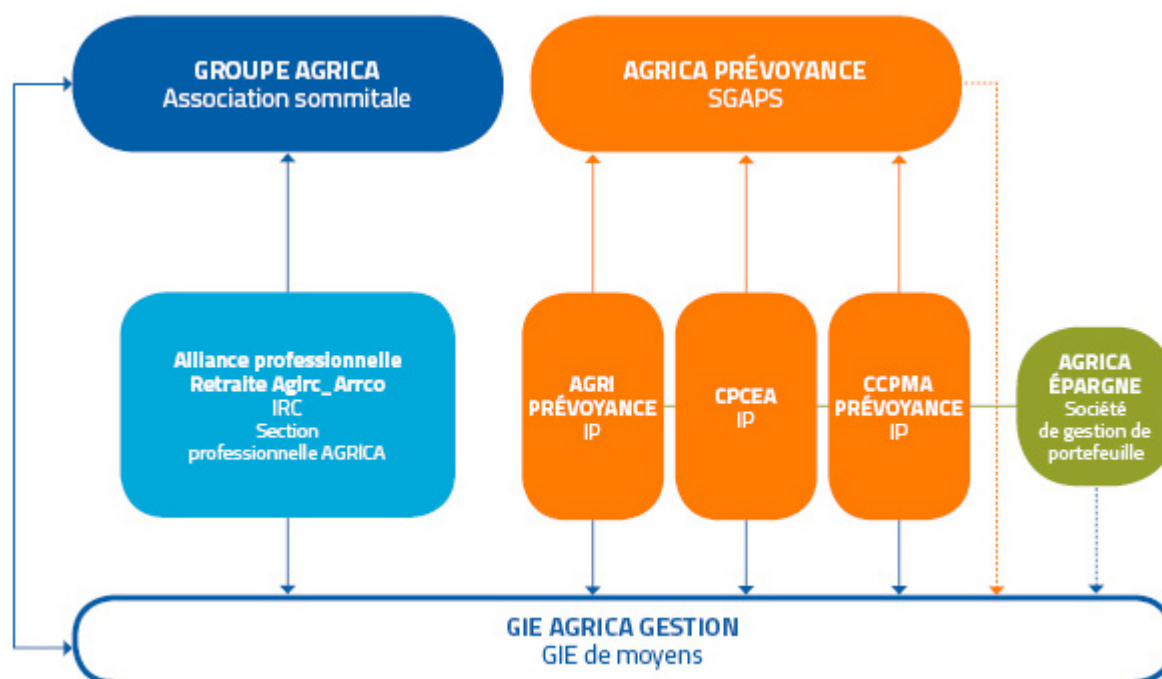
Cette anticipation des marchés compense l'impact de la baisse de valorisation des actifs sur les fonds propres et permet au ratio de solvabilité de s'améliorer de 469% à 532%, confortant la solidité de l'institution et de ses moyens pour accompagner sa stratégie de croissance.

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CCPMA PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles. Son objectif est de couvrir la totalité des conventions collectives santé, prévoyance et retraite par capitalisation, des salariés des coopératives de la MSA, du Crédit Agricole, de Groupama et d'organismes Agricoles du tertiaire. Le portefeuille de contrats de CCPMA PRÉVOYANCE est segmenté en quatre groupes de contrats.

- Régime d'adhésion

Le régime d'adhésion est le contrat historique de l'institution. Il couvre la prévoyance lourde (décès, obsèques, incapacité, invalidité) mais ne prévoit pas de complémentaire santé. Il est constitué de 5 branches professionnelles : Coopératives, Crédit Agricole, Groupama, MSA et Divers.

- Régime contractuel

L'adhésion au régime contractuel doit résulter d'un accord d'entreprise ou de branche professionnelle qui doit couvrir au minimum la prévoyance lourde. Les contrats ainsi souscrits sont des contrats « sur mesure » en termes de garanties.

- Régime optionnel

Les entreprises adhérentes au régime d'adhésion peuvent demander à compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles et/ou de prestations supplémentaires. De même, les entreprises adhérentes au régime contractuel peuvent compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles.

Les garanties optionnelles concernent notamment :

- La couverture frais de santé,
- La couverture du risque décès sous forme de rentes, d'allocations ou de capital,
- La constitution de pensions de retraite supplémentaire

Dans ce cadre, CCPMA PRÉVOYANCE assure un régime de retraite supplémentaire par capitalisation en euros (article 83 – branche 20) appelé « retraite supplémentaire ».

Les garanties prévoyance optionnelles viennent en complément des garanties du régime d'adhésion :

- Décès supplémentaire : capital décès additionnel
- Incapacité supplémentaire : réduction de la franchise prévue

- Régime de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE

CCPMA PRÉVOYANCE a accueilli l'institution de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE suite à fusion absorption à date d'effet comptable du 1er janvier 2008 et date d'effet juridique du 31 décembre 2008.

A.1.c Objectifs et stratégies

Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer l'offre santé qui ne fait pas partie du régime d'adhésion, ainsi que le régime de retraite supplémentaire par capitalisation. L'objectif est d'améliorer la couverture sociale des organismes professionnels agricoles fondateurs de CCPMA PRÉVOYANCE.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Afin d'accompagner son développement en santé, un partenariat a été conclu avec la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liées à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforce ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.2 Résultats de souscription

A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	335,4	334,8
RESULTAT ASSURANTIEL	24,1	45,6
RESULTAT APRES IMPÔT	25,7	56,5

Au titre de l'exercice 2018, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance globale de souscription des activités en recul par rapport à l'exercice 2017.

Les cotisations de l'exercice affichent un montant de 335,4 M€, en hausse de 0,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel se détériore en affichant 24,1 M€, en comparaison de 45,6 M€ l'exercice précédent. La sinistralité des garanties arrêts de travail détériore le résultat technique de l'exercice. Les activités de retraite supplémentaire restent contributrices.

Le résultat après impôt représente 25,7 M€, fin 2018 pour l'ensemble des activités, en baisse par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 56,5 M€.

A.2.b Résultats par ligne d'activité

A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	202,8	200,8
RESULTAT ASSURANTIEL	5,2	31,5
RATIO COMBINE	99 %	83 %

Au titre de l'exercice 2018, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance globale de souscription des activités de prévoyance en net recul.

Le chiffre d'affaires de l'exercice des garanties prévoyance affiche un montant de 202,8 M€, en progression de 1% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel affiche 5,2 M€ en comparaison de 31,5 M€ l'exercice précédent. Le ratio combiné s'est détérioré à 99% contre 83% en 2017, en raison de la dégradation des résultats des garanties vie et arrêt de travail

A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	53,5	53,0
RESULTAT ASSURANTIEL	12,2	17,4
RATIO COMBINE	79%	63%

Le chiffre d'affaires de l'exercice relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, réassurance) s'élève à 53,5 M€ fin 2018, soit une progression de 0,9%.

Le résultat assurantiel des garanties vie est en diminution à 12,2 M€ en 2018 contre 17,4 M€ l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties vie s'affiche à 79% par rapport au 63% de 2017, en raison de la dégradation de la sinistralité (maintien des garanties décès de l'arrêt de travail).

A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	94,5	93,8
RESULTAT ASSURANTIEL	-2,5	18,1
RATIO COMBINE	104%	80%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 94,5 M€, soit une hausse de 0,7% par rapport à 2017.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est négatif à -2,5 M€, comparé à 18,1 M€ l'exercice précédent. Le risque d'incapacité temporaire se dégrade avec la hausse des arrêts de travail en 2018. Le ratio combiné des garanties arrêt de travail s'affiche à 104% contre 80% enregistré à fin 12/2017.

A.2.b.4 Performance des activités liées aux garanties santé

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	54,8	54,0
RESULTAT ASSURANTIEL	-4,5	-4,0
RATIO COMBINE	110%	108%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 54,8 M€, soit une hausse de 1,5 % dans un contexte de renouvellement de contrats.

Le résultat assurantiel des garanties santé reste négatif à -4,5 M€ contre -4 M€ au titre de l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties santé s'inscrit à 110% en 2018, contre 108 % en 2017.

A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	132,6	133,9
RESULTAT ASSURANTIEL	10,5	-3,3
RESULTAT FINANCIER net d'IT	87,6	101,3
CHARGE PPB	-88,3	-86,2
RESULTAT	9,8	11,8

Le chiffre d'affaires du régime de retraite supplémentaire enregistre une baisse de 1% à 132,6 M€ due au recul des versements individuels (année blanche fiscale 2018).

Le résultat assurantiel affiche un excédent de 10,5 M€ en 2018 contre -3,3 M€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat financier net d'IT du régime représente 87,6 M€ en 2018, pour un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire de 3,85% (pour rappel : un résultat financier de 101,3 M€ et un rendement de 4,9 % en 2017).

La charge de la provision pour participation bénéficiaire représente 88,3 M€ en 2018 contre 86,2 M€ en 2017.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 9,8 M€ pour l'exercice 2018 contre 11,8 M€ précédemment.

A.2.b.6 Performance globale de souscription des activités du régime CCPMA RETRAITE

En M€	2018	2017
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	0	0
RESULTAT ASSURANTIEL	8,4	15,4
RESULTAT FINANCIER net d'IT	36,8	26,8
CHARGE PPB	-20,2	-15,1
RESULTAT	17,5	14,9

Le régime CCPMA RETRAITE fait l'objet d'une gestion en run-off. Il n'y a plus d'appel de cotisations.

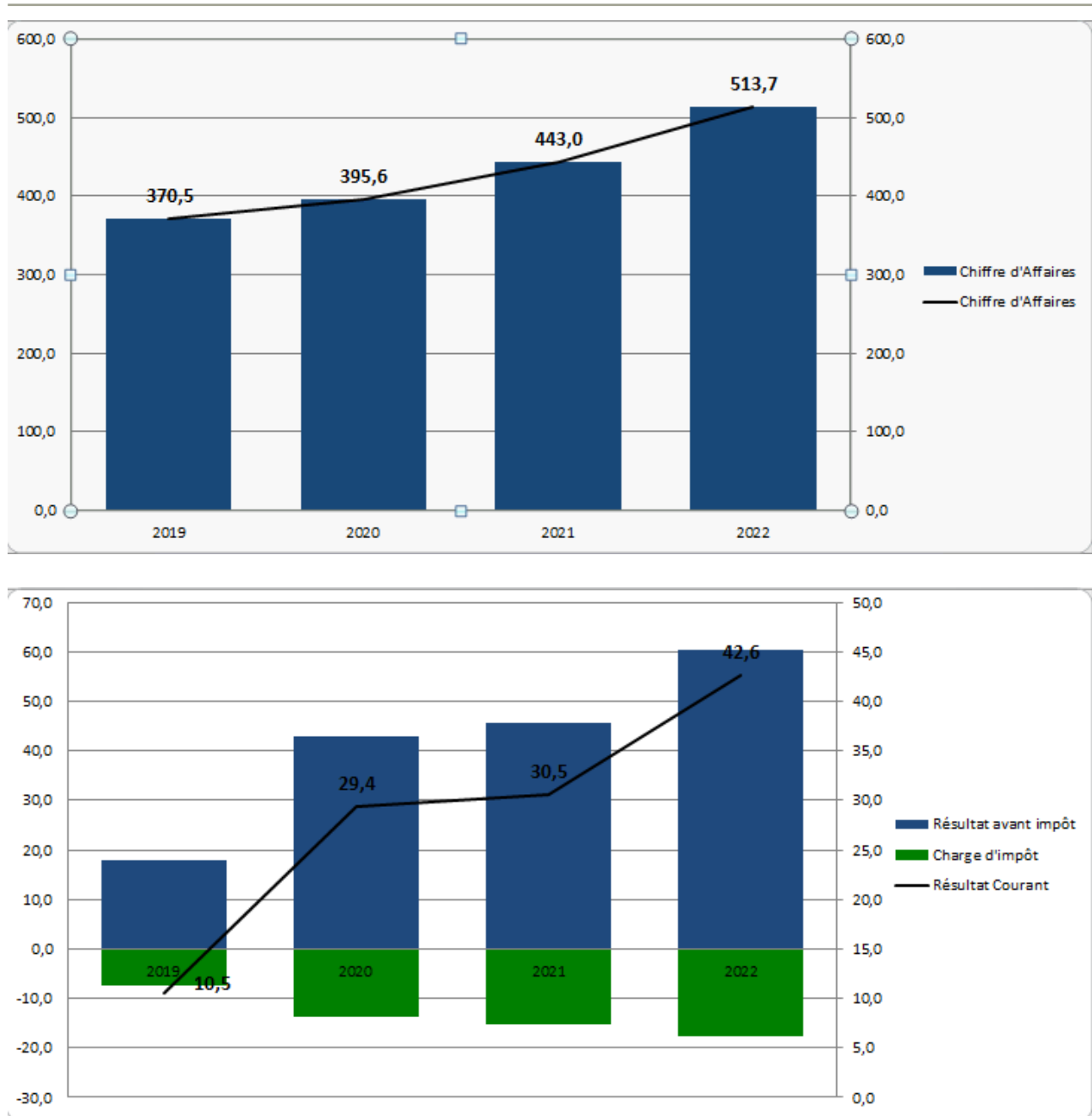
ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le résultat technique affiche un excédent de 9,5 M€ en 2018 contre 16,9 M€ l'exercice précédent.

Les placements du régime CCPMA RETRAITE présentent un résultat financier de 36,8 M€ à la fin de l'exercice 2018, soit un rendement de 4,85%.

Le résultat conservé par l'institution, après participation bénéficiaire de 90% du résultat technique et de 85% du résultat financier, représente 17,5 M€ pour l'exercice écoulé contre 14,9 M€ précédemment.

A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2019-2022



A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CCPMA PRÉVOYANCE sont combinés à fin 2017, en vertu d'une convention de combinaison signée avec les autres institutions.

Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer l'offre santé qui ne fait pas partie du régime d'adhésion, ainsi que le régime de retraite supplémentaire par capitalisation. L'objectif est d'améliorer la couverture sociale des organismes professionnels agricoles fondateurs de CCPMA PRÉVOYANCE.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Afin d'accompagner son développement en santé, un partenariat a été conclu avec la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liées à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforce ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'investissements	2017(en K€)	2018(en K€)
Résultats net Immobilier	6 230	9 764
Résultat net portefeuille Titres	157 387	150 090
Résultat net Trésorerie	115	225
Frais internes de placement	-312	-260
TOTAL	163 420	159 818

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à **3.93%**

Il est à noter la forte contribution de l'Immobilier au résultat net, en particulier au regard de sa pondération dans le portefeuille d'Investissements.

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/Dotatio PDD	TOTAL
Actions non cotées	188	0	0	-465	-277
Actions en direct	1 228	0	0	0	1 228
OPCVM	780	86 949	-18 490	-1 153	68 086
TOTAL	2 196	86 949	-18 490	-1 619	69 037

Le risque de PDD a été sécurisé face à la baisse des Marchés Actions au deuxième semestre tout en maintenant un niveau de rendement concurrentiel.

Le niveau de plus-values latentes en fin de période est ainsi de 9.5% pour un Marché Actions au plus bas de l'année.

Frais financiers	2017 (en K€)	2018 (en K€)
Mandat immobilier	592	602
Mandat obligataires	4 799	4 489
Direct	4 703	4 393
Suivi	96	96

Frais financiers	2017 (en K€)	2018 (en K€)
Actions et OPC	1 061	1 150
Conseil et Fournitures de données	190	177
Frais internes de placement	312	260
TOTAL	6 955	6 679
Encours Moyen	4 479 607	4 620 042
Taux moyen global	0.16%	0,14%

L'année 2018 a vu le niveau de frais se stabiliser après la renégociation des frais des mandats de gestion en 2017

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2018 au 31/12/2018 :

En 2018 les marchés sur lesquels sont investis les actifs financiers de CCPMA Les comptes de CCPMA PRÉVOYANCE sont combinés à fin 2017, en vertu d'une convention de combinaison signée avec les autres institutions. se sont dépréciés de -3.06% : respectivement +7% pour l'immobilier, -1.51% pour les taux et -12.71% pour les actions.

Notre gestion a réalisé une performance financière de -1.71% soit une surperformance de +1.35%.

Le comportement prudent a permis d'anticiper la baisse de marché de fin d'année dans l'objectif de protéger l'encours de l'institution dans le cadre des risques identifiés fin 2017.

Cette surperformance relative provient de la classe monétaire et de la classe tactique qui justifient là leur affirmation en tant que classe d'allocation.

En effet, la gestion tactique s'est traduite par une sous-exposition Actions qui a permis de limiter l'impact des fortes baisses sur ces Marchés au deuxième semestre.

A.3.c Projection des performances attendues

RESULTAT FINANCIER en M€	2019	2020	2021	2022
Revenus financiers	15,9	15,1	14,6	14,1
Fr ais de placements	-1,4	-1,4	-1,5	-1,6
Δ PDD	0,0	0,0	0,0	0,0
Plus/Moins-Values Réalisées	5,3	6,4	0,0	-0,9
Δ Amortissement	0,0	0,0	0,0	0,0
Δ Surcotes/Décotes	-1,0	-0,8	-1,4	-0,1
Δ Coupons Cours	-0,9	-0,7	-0,5	-0,5
Résultat Financier	17,9	18,6	11,1	11,0
RENDEMENT				
Placements (VNC)	762,5	792,9	815,2	841,5
RENDEMENT en %	2,39%	2,39%	1,38%	1,33%

A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

A.4 Résultats des autres activités

L' institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de -1,5 M€ en 2018.

A.5 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance mis en œuvre est adapté au contexte de l'Institution : le Conseil d'Administration a mis en œuvre des comités spécialisés sur les principaux domaines de risques : commissions financières, commissions de développement, comités d'audit et des risques. Ces comités spécialisés sont relayés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

Les quatre fonctions clés ainsi que les politiques sont mises en place. Le système de gestion des risques est couplé avec l'évaluation interne de la solvabilité et le système de contrôle interne.

Le système de gouvernance d'AGRICAPRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité ainsi que sur une supervision adéquate assurée par le Conseil d'administration.

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

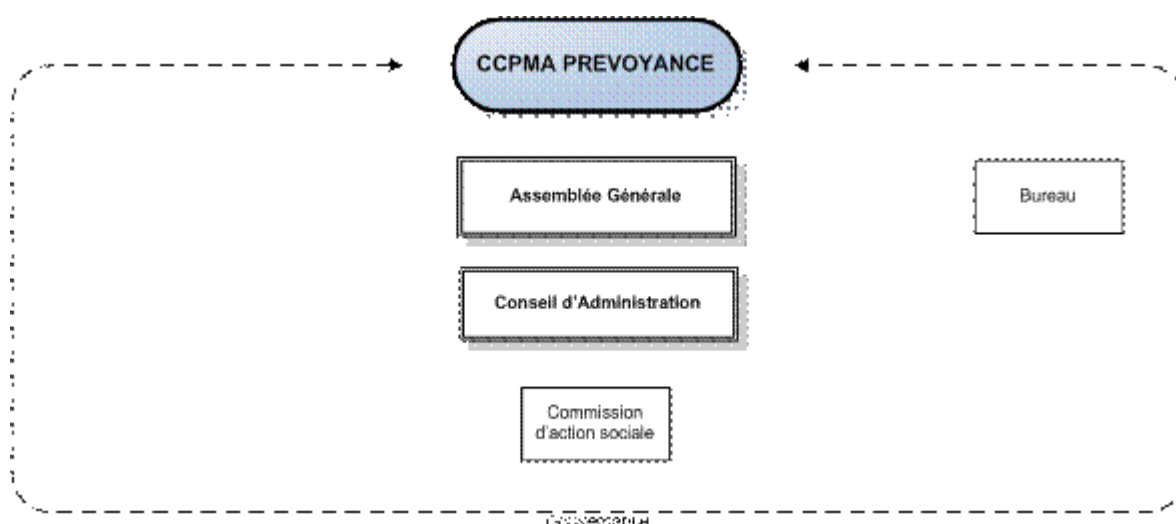
B.1.a Organisation générale

La CCPMA PRÉVOYANCE est l'Institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles. Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Gouvernance de la CCPMA PRÉVOYANCE

B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



Assemblée générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'administration

- Composition paritaire de 30 administrateurs :

Collège des adhérents	Collège des participants
4 Coop de France	2 CFE-CGC
7 FNCA	1 CFTC
1 FNEMSA	5 FGA-CFDT
1 FNSEA	2 FNAF-CGT
2 UDSG	2 FO
	1 FNCD
	2 UNSA AA

Les Présidence et Vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

Bureau

- Composition paritaire de 14 administrateurs -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS, au 1^{er} janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 14 membres choisis au sein du Conseil d'administration -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

Commission des placements

- Composition : la Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
 - Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
 - Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
 - Branches et Entreprises,
 - Offre et Produits,
 - Innovation sociale et haut degré de solidarité,
 - Plan marketing et commercial,
 - Qualité de service,
 - Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

Comité d'audit et des risques

- Composition : Le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le collège des adhérents et le collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Réunion d'information commune

Réunion de présentation aux Administrateurs des sujets communs aux Institutions de Prévoyance.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne de Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment ceux énoncés par la directive Solvabilité 2.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur délégué en charge de l'actuariat technique et prospectif. La fonction « actuarielle » réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Le comité d'audit de l'Institution a été remplacé par un comité d'audit et des risques au niveau de la SGAPS.

La nomination du nouveau responsable de la fonction clé conformité a été réalisée en 2018.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

- Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

- Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

Il est à noter qu'à compter de 2019, deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé, et pour les commerciaux aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA Prévoyance. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

B.1.g Convention réglementée

La convention d'affiliation entre la CCPMA PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'administration.**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

→ Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

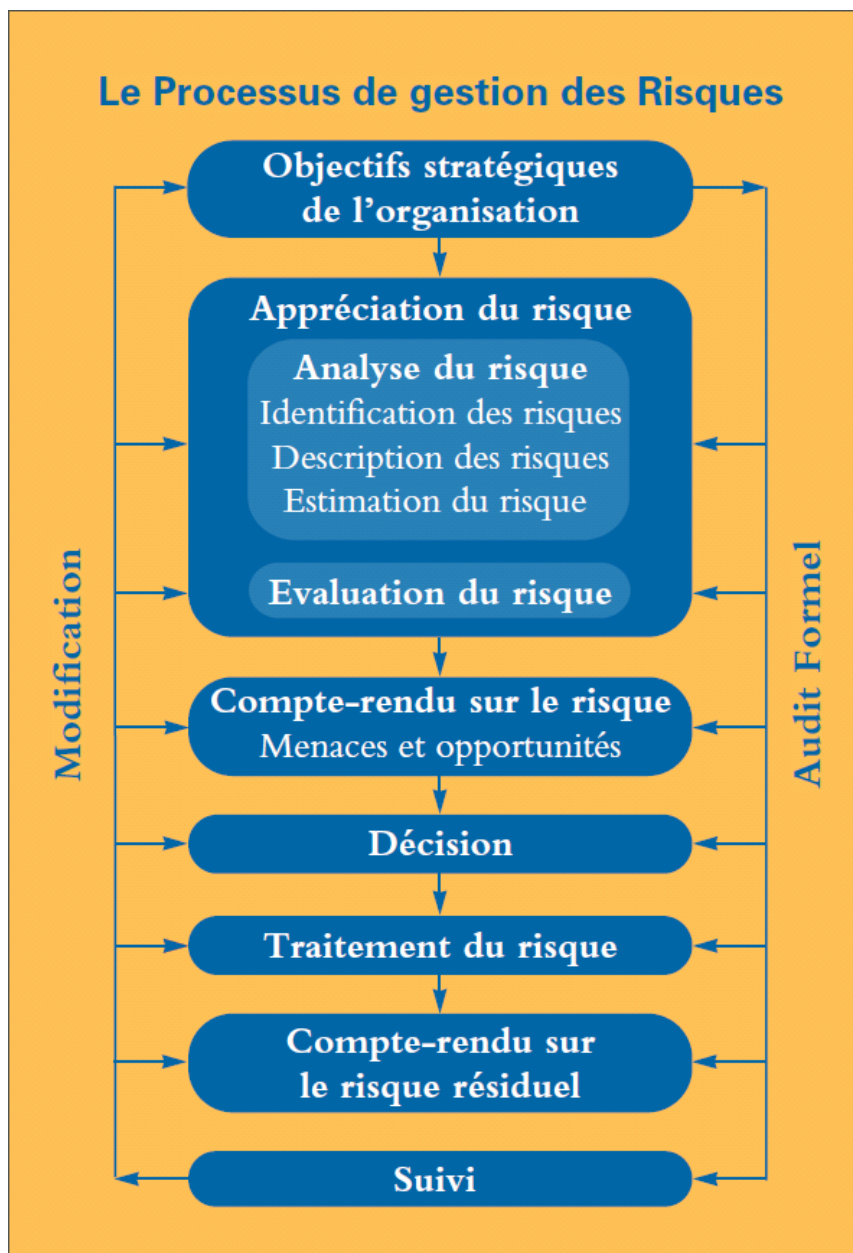
La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le Comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiel et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

B.3.b Le processus de gestion des risques

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.



La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).

B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'événements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques de septembre et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution en octobre.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).

Le responsable du département Juridique et contentieux est le responsable de la fonction de vérification de la conformité. A ce titre, la fonction de vérification de la conformité : conseille sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ; gère des risques de non-conformité ; évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise ; réalise des contrôles de second niveau.

- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle, notamment :

- coordination du calcul des provisions techniques dans tous ses aspects (suffisance, qualité, fiabilité ...);
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur la politique de réassurance

L'article 294 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« Le rapport sur la solvabilité et la situation financière contient une description de la manière dont la fonction actuarielle de l'entreprise d'assurance ou de réassurance est mise en œuvre. »

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

Ces activités ont été les suivantes :

- Provisions techniques : revue, appréciation, recommandations sur la période de référence et suivi des recommandations passées ;
- Avis sur la politique de souscription avec ses recommandations ;
- Avis sur la politique de réassurance avec ses recommandations.
- Elle a contribué à la gestion des risques notamment dans le cadre du calcul des SCR et de l'ORSA.

Sur les provisions techniques arrêtées au 31/12/2018, elle a conclu au caractère adéquat au 31/12/2018 du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitude acceptable, assorti de recommandations.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance 2018 et de leurs résultats 2017 assorties de recommandations.

B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées sont :

Pour l'externalisation métiers :

- L'appel de cotisations santé,
- Gestion des prestations santé.

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- Des mandats de gestion action/diversification,
- Des mandats de gestion obligataires,
- Un mandat de gestion des actifs immobiliers.

Pour l'externalisation informatique :

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance,
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité,
- L'exploitation et le support d'un outil de gestion de la relation client.

Hormis l'exploitation du logiciel de la relation client réalisée en Europe, toutes les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Mise en œuvre du Comité d'audit et des risques SGAPS

Le comité d'audit de l'Institution a été remplacé par un comité d'audit et des risques SGAPS.

Nomination d'une nouvelle personne pour la fonction clé vérification de la conformité

La nomination du nouveau responsable de la fonction clé conformité a été réalisée en 2018.

C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

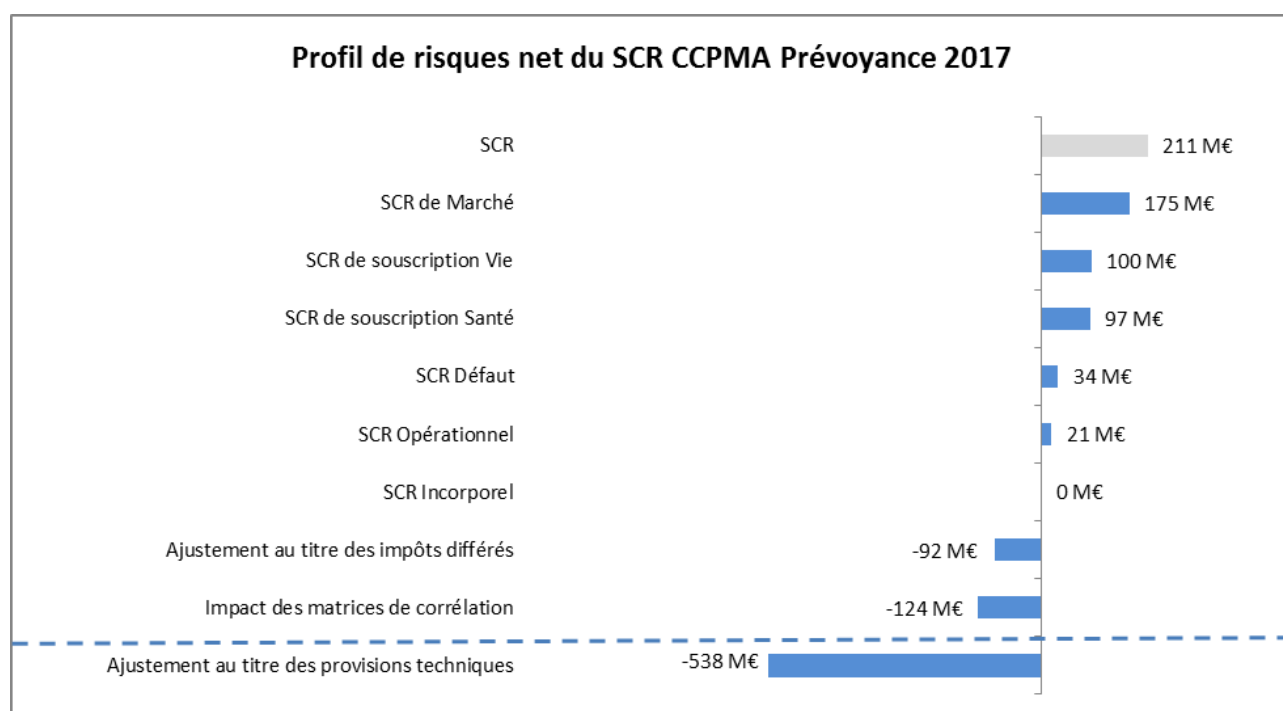
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'activité de l'Institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2018 dont le rapport a été soumis en octobre 2018 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

L'institution a identifié les catégories de risques suivant : Risques stratégiques ; Risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie ; Risques de marché ; Risques de crédit ; Risques de liquidité ; Risques opérationnels ; Risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non réalisation du plan de développement stratégique ;
- la gestion des impacts des régimes de retraite supplémentaire sur la solvabilité dans un environnement de taux bas ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- le risque lié à une faille de sécurité informatique (cyberattaque, ransomware...) ;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur la loi Eckert, la protection de la clientèle, le programme sur la qualité des données et la protection des données personnelles « RGPD ».

Le graphique suivant montre le profil du capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -92 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -124 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -538 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Environnement économique

La situation économique nationale n'est pas favorable. Cet environnement est pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

→ Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Sans pouvoir être exhaustif, l'évolution sur la réglementation des « branches longues » en matière de retraite supplémentaire peut impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

→ Orientation stratégique

L'Institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole. Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication, organisation.

→ Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par des accords de branche. L'activité de l'institution est portée par le régime dit d'adhésion.

→ Réputation

L'Institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

→ Gestion des risques stratégiques

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques de 72 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle vie

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, des rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur des demandes de rachat (par des transferts de portefeuille de retraite supplémentaire auprès d'un autre assureur), la mortalité, la longévité, les catastrophes...

→ Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'incapacité. L'Institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

→ **Gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, l'un sur un capital élevé et l'autre sur des capitaux liés à un même sinistre. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis est approuvée par le Conseil d'administration.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 70 %.

C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **Gestion des risques de marche :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission financière et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, l'institution n'a pas recours à des mécanismes de couverture.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché de 75 %.

C.4 Risque de crédit (Défaut)

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement deux traités de réassurance sont souscrits auprès d'un réassureur dont la notation est AA-auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance
- Risques techniques
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI
- Déshérence
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés

En début d'année 2018, le Comité Financier a décidé d'augmenter le niveau de couverture du risque de liquidité face à l'identification de risques croissants sur les marchés financiers.

Cette décision a permis d'une part de sécuriser l'Institution et d'autre part de protéger son encours dans un contexte stressé en contribuant fortement à la surperformance financière de la gestion.

C.6 Risque opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire et mandat de gestion Immobilier. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantiel, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

L'institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuel. Les résultats sont satisfaisants.

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : l'institution est vigilante sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **Gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 85 %.

C.7 Risques juridiques et conformités

« Le risque de non conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque de manquement aux dispositions de la loi Eckert qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes. Un plan d'actions a été mis en place afin de se conformer à cette réglementation.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences.

Risque de manquement à la protection des données personnels « RGPD ». Afin de se conformer à la réglementation, cette thématique fait l'objet d'un « projet d'entreprise ».

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

→ **Gestion des risques juridiques et conformité :**

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 62 %.

C.8 Autres risques importants

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

L'Institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2018.

C.9 Autres informations

L'institution présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2018

L'année 2018 a été marquée par le ralentissement du cycle mondial.

Dans un premier temps, un ralentissement modéré provenant de la zone « hors OCDE » au travers des prix des matières premières a été observé.

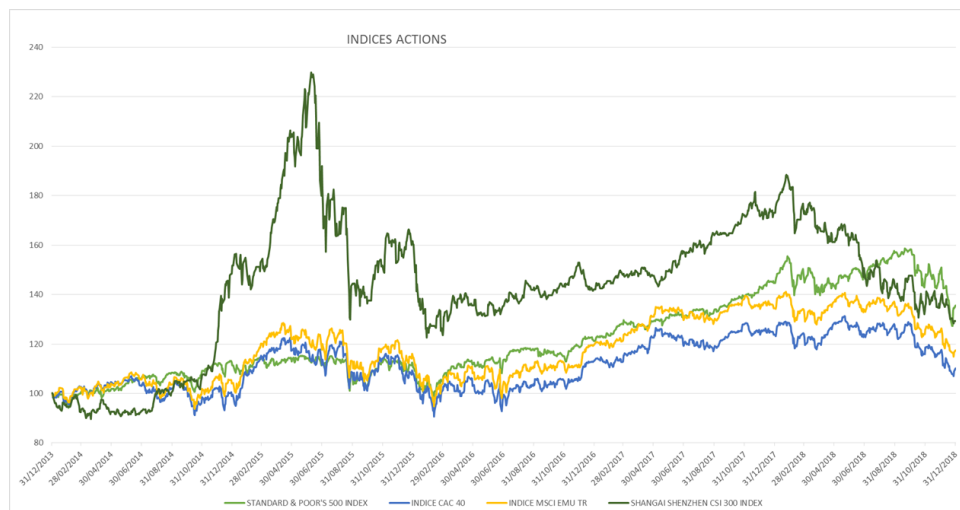
Il n'a pas remis en question la dynamique de croissance robuste dans les pays de l'OCDE soutenue par la vigueur du marché de l'emploi très tendu aux Etats-Unis et en Allemagne ainsi que par les mesures monétaires de relance en Chine.

De plus, les mesures fiscales aux Etats-Unis permettent au Marchés d'Actions de se maintenir en début d'année, bien que les anticipations de croissance des bénéfices à long terme soient très élevées.

La remontée des taux longs US est alors dictée par un nécessaire ajustement de la politique monétaire, sans impact sur les anticipations d'inflation de long terme.

La normalisation des taux courts de la BCE paraît d'autant plus nécessaire que le niveau des taux longs n'arrive plus à tirer l'investissement et semble a contrario favoriser la spéculation.

L'Allemagne marque sa différence au sein de la zone euro par son besoin d'emploi qui ne cesse de s'accroître.



La deuxième partie d'année voit les Marchés de capitaux entamer un cycle de correction.

Les indicateurs avancés se retournent au niveau mondial, les baisses de la production et de la confiance industrielle sont sensibles.

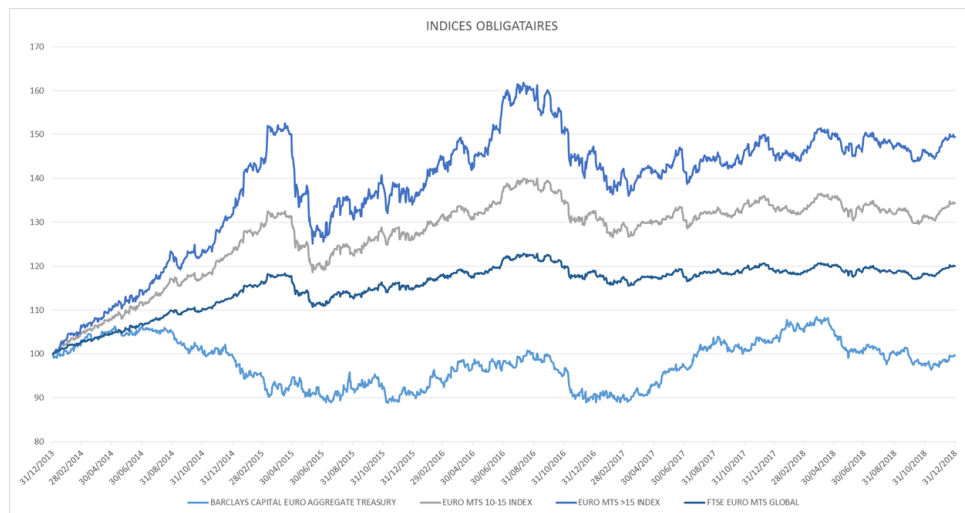
La baisse sur les Marchés Actions est générale, renforcée par un mouvement de révision à la baisse des anticipations de bénéfices par actions souvent lourdement sanctionnées.

Les obligations d'entreprises européennes font l'objet de tensions par les spreads sanctionnant les moins bonnes signatures.

L'ensemble des actifs risqués subit alors un stress.

Les obligations d'états européens périphériques sont aussi dépréciées, dans le sillage de l'Italie et son secteur bancaire sous-capitalisé.

La BCE acte la fin du programme d'achats d'actifs, premier pas vers une normalisation très attendue par la Bundesbank.



La Chine, afin d'éviter un stress comparable à celui de 2015-2016 et un assèchement de la liquidité, applique de fortes baisses des taux des réserves obligatoires.

L'économie chinoise apparaît comme la seule, en cas de relance monétaire, susceptible d'entraîner un nouveau mouvement de hausse sur les actifs risqués.

Les marchés de change matérialisent la propagation des flux qui, en cette période de plus forte variabilité des anticipations long terme, sont prédominants dans la valorisation des Marchés de capitaux.



D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

Répartition au 31/12/2018 des Actifs par catégorie d'identification :

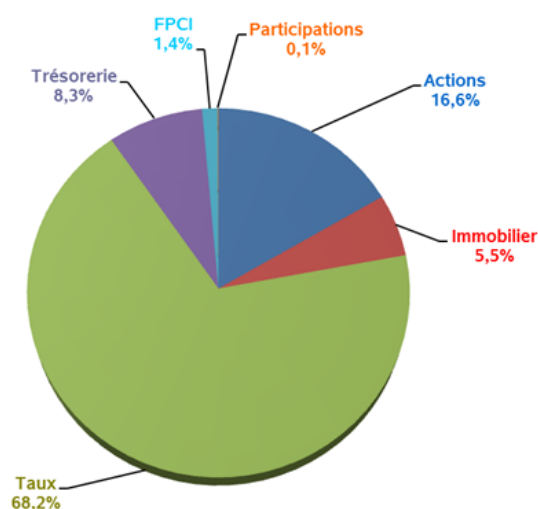
Catégories	En M€	Poids en %
Obligations Souveraines	1 056 047 357.54	22.76%
Obligations d'entreprises	2 062 981 931.88	44.47%
Actions	96 813 103.886	2.09%
Dont SCI	79 423 708.00	1.71%

Catégories	En M€	Poids en %
Dont participations (hors SCI)	2 437 595.00	0.05%
Fonds d'investissement	948 552 978.71	20.45%
Dont OPC Actions	611 213 736.33	13.17%
Dont OPC Obligataires	116 383 158.78	2.51%
Dont FPCI	62 767 968.95	1.35%
Trésorerie et Dépôts	300 835 772.21	6.48%
Prêts	10 542 549.95	0.23%
Immobilisations corporelles	163 530 000.00	3.52%
Total Actif	4 639 303 694.17	100,00%

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 4 639 M€ fin 2018 contre 4 680 M€ auparavant.

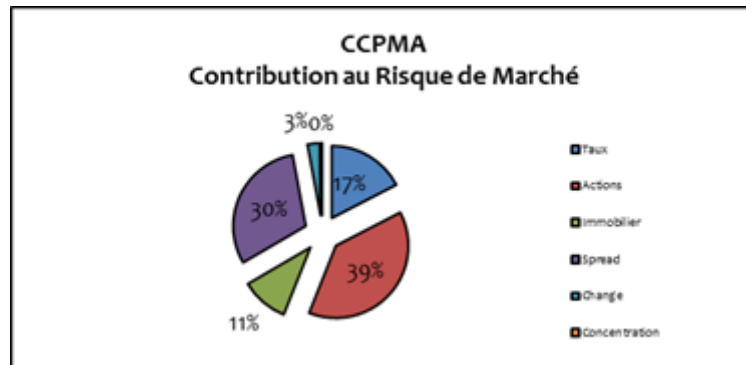
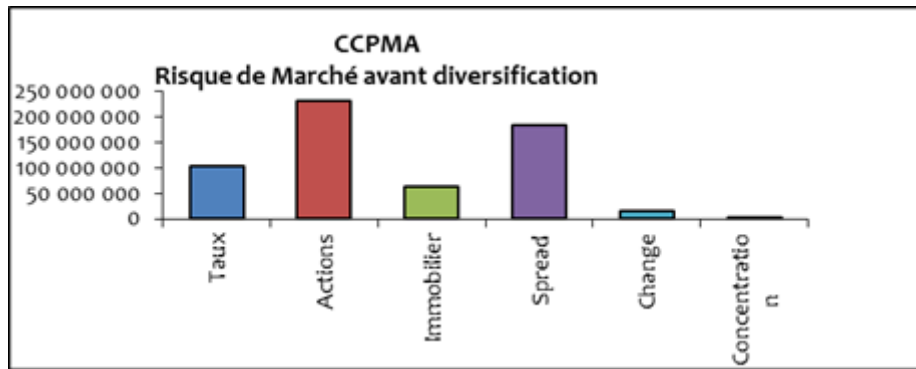
La diminution de 41 M€ correspond à une évolution de -0.87% dont 40 M€ sont liés à la capitalisation, 111 M€ aux revenus du portefeuille et -192 M€ à l'effet Marchés.

Répartition de l'Actif par Classe



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 3 119 M€. L'immobilier représente 254 M€, les actions en direct 15 M€ et les participations 2 M€ (hors SCI). Les fonds communs de placements constitués à 64% d'OPCVM actions s'élèvent à 949 M€.

Les liquidités atteignent 300 M€, dont 50 M€ sont destinés au déploiement du plan décennal immobilier.



Le portefeuille d'investissements présente une structure de risque de Marché abaissée de -18.37%, soit -113 M€.

La diminution des composante Crédit (-15%) et Actions (-28%) du risque de Marché traduisent la stratégie de « dérisking » opérée pendant la période qui a adapté la structure du portefeuille d'actifs à la hausse des régimes de volatilité en préservant la capacité à générer du rendement sans impacter la solvabilité

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I
- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :
 - Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
 - Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
 - Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles
- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »
- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :
 - Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
 - Devise
 - Critère ISR

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »

→ Le référentiel émetteurs

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.1.g Impôts différés

Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CCPMA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part **l'imposition différée passive IDP (impositions futures)** et d'autre part **l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures)**.

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CCPMA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : **Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.**

Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

Les écarts de réévaluation fiscale représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01/01/2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

Les déficits fiscaux reportables sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement

Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel) sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

Taux d'impositions utilisés

L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé au 31 décembre 2018 est de 27,37% (soit un taux de 26,5 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2019 : 31% et contribution sociale de 3,3%

2020 : 28% et contribution sociale de 3,3%

2021 : 26,5% et contribution sociale de 3,3%

2022 : 25 % et contribution sociale de 3,3 %

2023 et suivants : 25% et contribution sociale de 3,3%

Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Le recouvrement est apprécié sur un horizon de 5 ans.

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2)

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc génèrent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans)

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE n'utilise pas en 2018 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs.

Impôt différé passif -Résultat

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistre au bilan prudentiel 31/12/2018, un montant d'imposition différée passive de 28,6M€ :

Actif général - Prévoyance En M€	IDA+.IDP au 01/01/2018	Variation	IDA+.IDP au 31/12/2018
Différences temporaires	1,8	0,4	2,2
Ecart de réévaluation fiscale	22,2	-2,9	19,3
Retraitements S2	-116,2	66,1	-50,1
TOTAL	-92,2	63,6	-28,6

D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2018.

VIE			
Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	3 272,6	3 443,7	171,1
Meilleure Estimation	3 146,7	3 343,7	197,0
Marge de Risque	125,9	100,0	-25,9
SANTE SIMILAIRE A LA VIE			

Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	227,8	217,8	-10,1
Meilleure Estimation	223,3	215,1	-8,2
Marge de Risque	4,5	2,7	-1,8

SANTÉ NON SIMILAIRE À LA VIE

Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	203,5	197,9	-5,6
Meilleure Estimation	199,0	194,5	-4,5
Marge de Risque	4,5	3,4	-1,1

TOTAL

Provisions	2017	2018	Ecart en M€
Provisions Techniques	3 704,0	3 859,4	155,4
Meilleure Estimation	3 569,0	3 753,3	184,3
Marge de Risque	135,0	106,1	-28,9

Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à **3 859,4 M€** au 31/12/2018 soit une hausse de +4,2% par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est portée principalement par le régime de retraite CCPMA RS (représentant 73% du total des provisions techniques), qui bénéficie d'une meilleure distribution des bénéfices futurs ainsi que d'une augmentation de ses droits et de leur revalorisation entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018.

La marge de risque diminue, en lien avec la diminution du SCR. Elle représente 2,7% des provisions techniques (allant de 2,6% pour les provisions vie à 5,6% pour les provisions santé).

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2018, les provisions cédées en réassurance proportionnelle s'élèvent à 7,3 M€ soit 0,2% de la meilleure estimation brute de réassurance.

D.2.b Provisions en meilleure estimation

D.2.b.1 Bases

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2019 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2018.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de projeter d'autres éléments du compte de résultat et du bilan social tels que les provisions sociales, la valorisation des placements et le résultat financier.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie pour partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;
- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation : taux technique constant en norme sociale contre une courbe des taux sans risque pour la meilleure estimation.

A noter que pour la population des actifs et radiés de CCPMA RS, la provision sociale correspond au cumul des droits acquis au 31/12/2018, sans détermination de flux de prestations et nécessite donc un traitement particulier.

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2017. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation pour garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements a été revu en 2018. Les contrôles réalisés pour les calculs, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données. Les évolutions constatées sur les caractéristiques de certains titres sont sans impact apparent sur les montants de provision en meilleure estimation.

D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation, acceptation et PE/PB)	2017	2018	Evolution	Evolution en %
Sous total Vie	3 018,1	3 198,9	180,7	+6,0%
30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c. RS)	2 970,3	3 145,3	174,9	+5,9%
32 Autre assurance vie	47,8	53,6	5,8	+12,2%
Sous total Santé similaire à la vie	212,2	204,2	-8,1	-3,8%
33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	212,2	204,2	-8,1	-3,8%
Sous total Santé non similaire à la vie	230,4	247,6	17,2	+ 7,4%
1 Frais médicaux	11,7	11,3	-0,4	-3,0%
2 Perte de revenus	218,7	236,3	17,5	+ 8,0%
Total Général CCPMA PRÉVOYANCE	3 460,8	3 650,6	189,8	+ 5,5%

Au global, les provisions de l'institution s'élèvent au 31/12/2018 à 3 650,6 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 189,8 M€, soit +5,5%. Les évolutions varient selon la ligne d'activité : + 180,7 M€ pour la Vie, -8,1 M€ pour la santé similaire à la vie et +17,5 M€ pour la santé non similaire à la vie.

Au 31/12/2018, le poids de chacune des lignes d'activité a peu varié par rapport à l'exercice précédent :

- Les provisions Vie représentent 87% des provisions totales ;
- Les provisions Santé similaire à la vie représentent 6% des provisions totales ;
- Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 7% des provisions totales.

Retraite supplémentaire

Les provisions des régimes de retraite supplémentaire représentent 85% des provisions totales de l'institution (3086,7 M€ à fin 2018, soit une évolution de +5,8% par rapport à l'exercice précédent), elles-mêmes constituées aux trois quarts des provisions des actifs et radiés de CCPMA RS.

Le développement des provisions du régime CCPMA RS se poursuit (+126,7 M€). Il s'explique principalement par les nouvelles cotisations des actifs et les revalorisations de leurs droits. Le régime fermé CCPMA RETRAITE est en recul comme attendu (-29,9 M€).

Prévoyance

Les provisions prévoyance représentent 15% des provisions totales de l'institution (564,0 M€ à fin 2018) et augmentent de +21,5 M€ sur l'exercice. Elles sont constituées pour 36% de rentes invalidité en cours et pour 42% d'assurance perte de revenus.

La hausse des provisions est due essentiellement à :

- une augmentation des PE/PPB prévoyance et acceptations en réassurance pour 8,6 M€ ;
- une augmentation des provisions décès pour 7,8 M€ en lien avec les retards de gestion ;
- une augmentation des provisions d'incapacité en cours et d'invalidité en attente liée aux retards de gestion également.

La comptabilisation des capitaux en déshérence dans le cadre de la loi Eckert représente 2,8 M€ de provisions.

D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2017.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2018.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

Les frais de gestion des placements sont calculés à travers le résultat financier.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des futures décisions de gestion.

Les futures décisions de gestions relatives au passif sont les suivantes :

- Conformément aux décisions du conseil d'administration, les taux de participation aux bénéfices utilisés dans la modélisation sont de 90% pour le résultat technique et 85% pour le résultat financier, et ce pour les 2 régimes. Ces taux sont inchangés par rapport aux calculs du 31/12/2017 ;
- Dans la continuité des décisions du Conseil d'administration, à chaque pas de projection, l'intégralité des provisions pour participation aux excédents sont distribuées sous forme de revalorisation au régime CCPMA RS ;
- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2018 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures.

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivants :

- Maintien de l'allocation cible sur l'ensemble du portefeuille ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, générateur de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

Courbe des taux sans risque, Générateur de Scénarios Economiques et Inflation

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA au 31/12/2018. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

La courbe des taux 2018 est légèrement plus haute que la courbe 2017, la hausse moyenne étant de 0,06 point sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du GSE (Générateur de Scénarios Economiques) risque neutre. L'inflation retenue est plus élevée sur les 7 premières années, plus basse ensuite, et tend vers 2,1%.

Hypothèses concernant le résultat financier

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation décidée par le Conseil d'administration.

La politique de réalisation des plus-values latentes est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisée au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values latentes sur OPCVM actions sont réalisées.

Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2019 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2018.

Pour les 3 grandes familles de garanties prévoyance-santé (vie, arrêt de travail et santé), par comparaison avec celles du 31/12/2017 relatives à l'année d'assurance 2018, ces hypothèses induisent globalement une baisse des provisions en meilleure estimation.

Taux de frais de gestion

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Ils varient sur les 5 premières années puis sont constants.

Globalement les taux de frais retenus ont peu varié par rapport au 31/12/2018, que ce soit sur les cotisations ou sur les prestations.

Les taux de frais de gestion des placements des régimes de retraite supplémentaire sont constants.

Retraite supplémentaire – Tables de mortalité

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2017.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

D.2.b.5 Analyse de provisions en meilleure estimation

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2017 :

En M€ - Ligne d'activité	2017	2018	Ecart en M€
1 – Frais médicaux	17,9	18,5	0,5
2 – Perte de revenus	167,6	160,6	-7,0
13 - Réassurance Frais Médicaux	0,2	0,3	0,2
14 - Réassurance Perte de revenus	13,2	15,1	1,9
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices	3 100,8	3 291,0	190,2
32 – Autre assurance vie	39,3	43,5	4,2
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	223,3	215,1	-8,2
35 – Réassurance Santé	0,0	0,0	0,0
36 – Réassurance Vie	6,6	9,3	2,6
TOTAL	3 569,0	3 753,3	184,3

La provision en meilleure estimation s'élève à **3 753,3 M€** au 31/12/2018 en hausse de +184,3 M€.

Les régimes de retraite supplémentaire représentent la plus grande part de la meilleure estimation (86%). Leur évolution (+6,1%) porte celle de la meilleure estimation au global (+5,2%).

Cette évolution s'explique principalement par l'évolution du calcul de la participation aux bénéfices qui a pour effet d'augmenter les prestations discrétionnaires futures ainsi que les frais. Le changement d'environnement économique (prise en compte de la courbe des taux 2018) impacte également à la hausse la meilleure estimation.

Les autres provisions concernent les rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé (5,7%), les lignes d'activité Perte de revenus (4,3%) et Autre assurance vie (1,2%). Les autres lignes d'activité réunies représentent 2,4% de la meilleure estimation au 31/12/2018.

Au global, les provisions en meilleure estimation liées aux risques prévoyance santé diminuent légèrement sur l'exercice en lien avec les garanties arrêt de travail ; sur les pertes de revenu cela s'explique principalement par l'évolution de l'appréciation du risque ; sur l'invalidité en cours (LoB 33) cela s'explique par la baisse des effectifs dans le risque.

D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2018 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	Vie (hors RS)	Santé SLT	Santé non SLT	Retraite supplémentaire	Total
Provisions techniques en norme sociale	112,2	204,2	247,6	3 086,7	3 650,6
Meilleure estimation	99,2	215,1	194,5	3 244,6	3 753,3

Au global de l'institution, au 31/12/2018, les provisions en meilleure estimation sont supérieures de 102,7 M€ aux provisions sociales.

Cet écart est principalement porté par la retraite supplémentaire et s'explique par :

- La prise en compte des prestations discrétionnaires futures et de la totalité des frais dans le cadre de la meilleure estimation, en particulier les frais de gestion des placements ;
- Partiellement compensée par l'actualisation à la courbe des taux sans risque, expliquée par les faibles niveaux de taux techniques en norme sociale.

On notera toutefois que pour les garanties prévoyance-santé, les provisions sociales sont supérieures aux provisions en meilleure estimation du fait, notamment :

- De l'écart d'estimation des prestations garanties en arrêt de travail entre les normes sociale et prudentielle;

- De l'impact de l'actualisation avec la courbe des taux sans risque et de la provision pour primes futures ;
- Partiellement compensés par la revalorisation des prestations futures et l'écart sur les frais.

D.2.c Marge de Risque

La marge de risque est calculée sur la base de méthode 3 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 15/12/2015.

La marge de risque s'élève à **106,1 M€**, en baisse de **-28,9M€** par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en lien avec la diminution du SCR de référence.

La marge de risque représente ainsi 2,7% des provisions techniques (contre 3,6% l'exercice précédent).

D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	3 852,2	3 887,2	35,0
Fonds propres de base	865,7	840,2	-25,4
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	865,7	840,2	-25,4
Capital de solvabilité requis	162,7	174,7	11,9
Taux de couverture du SCR	5,3	4,8	-0,5
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	865,7	840,2	-25,4
Minimum de capital requis	73,2	78,6	5,4
Taux de couverture du MCR	11,8	10,7	-1,1

L'institution resterait solvable si les calculs étaient effectués sans correction pour volatilité, l'évolution du taux de couverture étant de 0,5 point.

Cette évolution vient à la fois d'une baisse des fonds propres et d'une hausse du SCR.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.3.c Avantages salariaux

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. Le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

D.3.d Impôts différés

Voir dans paragraphe « Actifs »

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

E.2 Fonds propres

Etat de variation des fonds propres S2

Désignation	Réserve au 01/01/2018	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2018
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
Sous-total Fonds initial	0,4	0	0	0,4
Réserve de capitalisation	118,4		7,1	125,5
Sous-total Fonds excédentaires	118,4	0	7,1	125,5
Réserves	1 537,7		56,4	1 594,1
Réserve pour marge	40,6			40,6
Réserve de solvabilité	2			2
Réserve P/Fonds de Garantie	0,6			0,6
Report à nouveau	-1 077,7			-1 077,7
Résultat de l'exercice	56,4	-56,4	25,7	25,7
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	401,8		-218,8	183,0
Sous-total Réserve de réconciliation	961,4	-56,4	-136,7	768,3
Ajustements IDP	-92,2		63,6	-28,6
TOTAL	988	-56,4	-66	865,6

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

E.2.a FONDS PROPRES DE BASE

Les fonds propres de base de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE représentent au 31/12/2018 un **total de 865,6 M€** répartis de la manière suivante :

- **Fonds initial** correspondant au fonds d'établissement constitué à l'origine du montant minimum soit **0,4 M€**.
- **Fonds excédentaires** correspondant à la réserve de capitalisation à hauteur de **125,5 M€**.
- **Réserve de réconciliation** pour un total de **768,3 M€** avec des éléments provenant des comptes sociaux à hauteur de **585,3 M€** et des ajustements de **183 M€** liés aux retraitements pour passer de S1 à S2.
- **Impôts différés passifs** pour un total de **-28,6 M€**

Les fonds propres de base sont disponibles pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation (disponibilité permanente).

Ils sont tous classés en TIER 1 :

- **TIER 1 : 865,6 M€**
- **TIER 2 : 0**
- **TIER 3 : 0**

E.2.b Fonds propres auxiliaires

Néant

E.2.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistrent un total de **865,6 M€** fin 2018 en baisse de **122,4 M€**, soit **-12,4%** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2018, les fonds propres de base de l'institution sont renforcés par le résultat social de l'exercice pour un montant de **25,7 M€**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent une baisse des fonds propres de **183 M€**, avec des contributions négatives des placements à l'actif net de **394,3 M€** et des provisions à l'actif net de **211,3 M€**. L'analyse détaillée est présentée ci-dessous (tableau des ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2).

Les placements enregistrent une baisse de **39 %** des retraitements en valeurs de marché de **252,6 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions à la baisse sont les suivantes : les obligations pour **105,2 M€**, compte tenu d'une remontée des taux, et enfin les OPCVM pour **153,4 M€**, en raison de la réalisation de plus-values et d'un contexte de baisse des marchés actions.

Les provisions affichent une diminution de **13,8 %** des retraitements en valeurs prudentielles de **33,8 M€** d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout d'une baisse des retraitements des provisions non vie en meilleure estimation pour **19,4 M€** et d'une diminution des retraitements de la marge de risque des provisions vie en meilleure estimation de **23 M€**, tandis que les retraitements des provisions vie augmentent de **9,9 M€**.

Enfin, les ajustements d'impôts différés passifs diminuent de **63,6 M€** par l'effet mécanique de la variation de l'actif net du passif et des mesures législatives de baisse des taux d'imposition.

Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

Placements et Provisions	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2018	Variation	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2018
Immobilier & Participations	137,4	6,0	143,4
Actions	2,5	0,0	2,5
Obligations	326,3	-105,2	221,1

Placements et Provisions	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2018	Variation	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2018
OPCVM	180,7	-153,4	27,3
Placements	646,9	-252,6	394,3
Provisions non vie	31,2	19,4	50,6
Marge de risque provisions non vie	-4,5	1,1	-3,4
Provisions vie	-145,9	-9,9	-155,8
Marge de risque provisions vie	-125,9	23,2	-102,7
Provisions	-245,1	33,8	-211,3
TOTAL	401,8	-218,8	183

E.2.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2018, les projections de résultat de CCPMA PRÉVOYANCE sur la période 2019-2022 laissent envisager dans tous les scénarios des **résultats sociaux fluctuant** entre **10,5 M€** et **42,6 M€**, qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

E.2.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

E.3 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.3.a Capital de solvabilité requis

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis au 31/12/2018 et son évolution par rapport au 31/12/2017.

	2017	2018	Ecart en M€
Risque de contrepartie	34,0	47,2	13,2
Risque de marché	603,5	511,2	-92,4
Risque de souscription en Vie	344,6	365,6	21,1
Risque de souscription en Santé	112,2	117,2	4,9
Impact des matrices de corrélation	-274,6	-280,1	-5,5
Capital de solvabilité requis de base (BSCR)	819,7	761,0	-58,7
Risque opérationnel	21,1	21,8	0,7

	2017	2018	Ecart en M€
Ajustement au titre des provisions techniques	-538,0	-591,5	-53,5
Ajustement au titre des impôts différés	-92,2	-28,6	63,6
Capital de solvabilité requis	210,6	162,7	-47,9

Le SCR de l'institution ressort à **162, 7 M€** en baisse de -47,9 M€ par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement d'une baisse du risque de marché et d'une meilleure absorption par les provisions techniques.

Le 1^{er} risque de l'institution est le risque de marché qui représente 67% du BSCR, le 2^{ème} risque est le risque de souscription vie (48%), atténués par les bénéfices de diversification (-37%).

Le capital de solvabilité requis de base ou BSCR (avant prise en compte des effets d'ajustements) est lui en diminution de -58,7 M€. Cette baisse est principalement portée par le risque de marché (-92,4 M€). Cette dernière résulte de la diminution de l'ajustement symétrique mais aussi de la baisse de valorisation des actifs sur les marchés.

L'amélioration de l'absorption par les provisions techniques (+53,5 M€) résulte de la meilleure distribution des bénéfices futurs.

La variation de la situation d'impôts différés passif résulte de diminution de la richesse latente entre 2017 et 2018 et entraîne un ajustement moindre (-63,6 M€).

E.3.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2018 et son évolution par rapport au 31/12/2017.

En M€	2017	2018	Ecart en M€
MCR combiné	94,8	73,2	-21,5
Plancher	6,2	6,2	0,0
MCR	94,8	73,2	-21,5

Le MCR ressort au 31/12/2018 à **73, 2 M€** (-21,5 M€), évalué au plafond maximum, comme lors de l'exercice précédent. Le SCR ayant diminué par rapport à l'exercice précédent, le plafond maximum du MCR, fraction du SCR, diminue également.

E.4 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.6 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

En M€	2017	2018	Ecart en M€	Evolution en %
Fonds propres de base	988,0	865,7	-122,4	-12,4%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	988,0	865,7	-122,4	-12,4%
SCR	210,6	162,7	-47,9	-22,7%
Taux de couverture du SCR	4,7	5,3	0,6	
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	988,0	865,7	-122,4	-12,4%
MCR	94,8	73,2	-21,5	-22,7%
Taux de couverture du MCR	10,4	11,8	1,4	

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR ressort à **5,3**, en hausse de **+0,6** point par rapport à l'exercice précédent, la baisse du SCR étant partiellement compensée par la baisse des fonds propres.

E.7 AUTRES INFORMATIONS

Néant

S.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0020		
Intangible assets	R0030		-
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	4 338 460 810,54	3 944 167 455,59
Property (other than for own use)	R0080	163 530 000,00	49 120 183,03
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	92 396 741,53	61 798 836,46
Equities	R0100	14 951 800,88	14 041 825,09
Equities - listed	R0110	11 962 205,80	11 034 439,21
Equities - unlisted	R0120	2 989 595,08	3 007 385,88
Bonds	R0130	3 119 029 289,42	2 897 915 469,80
Government Bonds	R0140	1 056 047 357,54	789 921 957,29
Corporate Bonds	R0150	2 062 981 931,88	2 107 993 512,51
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	948 552 978,71	344 783 081,02
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200		
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	7 265 456,69	9 723 437,84
Non-life and health similar to non-life	R0280	5 666 370,02	6 209 678,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	5 666 370,02	6 209 678,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	1 599 086,67	3 513 759,84
Health similar to life	R0320	365 802,60	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1 233 284,07	3 513 759,84
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	95 974 419,48	95 974 419,48
Reinsurance receivables	R0370	929 277,75	929 277,75
Receivables (trade, not insurance)	R0380	44 025 334,46	44 025 334,46
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	305 617 387,70	305 617 387,70
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
Total assets	R0500	4 792 272 686,62	4 400 437 312,82

S.02.01.01.01 BILAN

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	197 918 714,16	247 574 823,86
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	197 918 714,16	247 574 823,86
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	194 496 279,44	
Risk margin	R0590	3 422 434,72	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	3 661 513 722,12	3 403 047 549,02
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	217 772 036,73	204 167 775,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	215 101 824,23	
Risk margin	R0640	2 670 212,50	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	3 443 741 685,39	3 198 879 774,02
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	3 343 743 561,71	
Risk margin	R0680	99 998 123,68	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	79 783,51	79 783,51
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	28 601 473,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	1 105 781,22	1 105 781,22
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	8 894 763,85	8 894 763,85
Reinsurance payables	R0830	3 230 844,23	3 230 844,23
Payables (trade, not insurance)	R0840	25 269 741,61	25 269 741,61
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
Total liabilities	R0900	3 926 614 823,70	3 689 203 287,30
Excess of assets over liabilities	R1000	865 657 862,92	711 234 025,52

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

		Line of business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)												Line of business for: accepted non-proportional				Total
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Premiums written																		
Gross - Direct Business	R0110	52 676 766,79	33 424 084,17															86 100 850,96
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	2 110 238,05	4 821 964,68															6 932 202,73
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0130																	
Reinsurers' share	R0140		691 221,26															691 221,26
Net	R0100	54 787 004,84	37 554 827,59															92 341 832,43
Premiums earned																		
Gross - Direct Business	R0210	52 676 766,79	33 424 084,17															86 100 850,96
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	2 110 238,05	4 821 964,68															6 932 202,73
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0230																	
Reinsurers' share	R0240		691 221,26															691 221,26
Net	R0200	54 787 004,84	37 554 827,59															92 341 832,43
Claims incurred																		
Gross - Direct Business	R0310	49 251 605,21	48 901 518,94															98 153 124,55
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1 444 137,29	2 197 806,94															3 641 944,23
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0330																	
Reinsurers' share	R0340		791 505,41															791 505,41
Net	R0300	47 695 743,50	50 307 819,27															98 003 562,77
Changes in other technical provisions																		
Gross - Direct Business	R0410	- 130 033,00																- 130 033,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420		2 202 670,00															2 202 670,00
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0430																	
Reinsurers' share	R0440		1 400 264,04															1 400 264,04
Net	R0500	- 130 033,00	802 405,96															672 372,96
Expenses incurred																		
Administrative expenses	R0510	11 722 785,44	5 945 646,38															17 678 431,82
Gross - Direct Business	R0610	2 100 386,78	1 283 166,64															3 383 553,42
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620																	
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0630																	
Reinsurers' share	R0640																	
Net	R0700	2 100 386,78	1 283 166,64															3 383 553,42
Investment management expenses																		
Gross - Direct Business	R0710	15 388,05	303 088,43															318 476,49
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	245,27	21 165,89															21 411,16
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0730																	
Reinsurers' share	R0740		8 087,16															8 087,16
Net	R0800	15 633,33	316 167,16															331 800,49
Claims management expenses																		
Gross - Direct Business	R0810	2 025 593,29	1 023 514,57															3 049 107,86
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820																	
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0830																	
Reinsurers' share	R0840																	
Net	R0900	2 025 593,29	1 023 514,57															3 049 107,86
Acquisition expenses																		
Gross - Direct Business	R0910	3 242 846,11	1 722 564,58															4 965 410,69
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920																	
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R0930																	
Reinsurers' share	R0940																	
Net	R1000	3 242 846,11	1 722 564,58															4 965 410,69
Overhead expenses																		
Gross - Direct Business	R1010	4 286 773,21	1 948 805,10															6 235 578,41
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	51 548,62	285 312,14															336 860,76
Gross - Non proportional reinsurance accepted	R1030																	
Reinsurers' share	R1040		63 259,53															63 259,53
Net	R1100	4 348 321,83	1 600 293,43															5 948 615,26
Other expenses																		
R1200																		
Total expenses																		17 678 431,82

5.05.01.01.02 Life

Line of Business for: life insurance obligations							Life reinsurance obligations		Total
Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health		Health reinsurance	Life-reinsurance	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280	C0300
Premiums written									
Gross	R1410	146 242 728,77		33 832 160,06	56 224 345,90			6 063 094,16	242 362 328,89
Reinsurers' share	R1420	1 730 810,94		2 767 392,99	1 748 563,00				6 246 766,93
Net	R1500	144 511 917,83		31 064 767,07	54 475 782,90			6 063 094,16	236 115 561,96
Premiums earned									
Gross	R1510	146 242 728,77		33 832 160,06	56 224 345,90			6 063 094,16	242 362 328,89
Reinsurers' share	R1520	1 730 810,94		2 767 392,99	1 748 563,00				6 246 766,93
Net	R1600	144 511 917,83		31 064 767,07	54 475 782,90			6 063 094,16	236 115 561,96
Claims incurred									
Gross	R1610	74 000 542,51		24 773 239,70	39 476 227,88			3 330 797,63	141 580 807,72
Reinsurers' share	R1620	802 265,04		519 124,18	- 578 082,14				743 307,08
Net	R1700	73 198 277,47		24 254 115,52	40 054 310,02			3 330 797,63	140 837 500,64
Changes in other technical provisions									
Gross	R1710	95 922 275,43		- 1 815 939,00	- 8 076 663,00			704 969,00	86 734 642,43
Reinsurers' share	R1720	100 993,70		- 1 775 204,96	- 1 320 630,00				- 2 994 841,26
Net	R1800	95 821 281,73		- 40 734,04	- 6 756 033,00			704 969,00	89 729 483,69
Expenses incurred	R1900	18 369 434,81		3 052 673,74	8 968 160,58			- 203 694,21	30 186 574,92
Administrative expenses									
Gross	R1910	2 024 460,02		1 227 534,97	2 143 206,48				5 395 201,47
Reinsurers' share	R1920								
Net	R2000	2 024 460,02		1 227 534,97	2 143 206,48				5 395 201,47
Investment management expenses									
Gross	R2010	6 140 852,09		105 060,23	284 021,51			21 400,75	6 551 334,58
Reinsurers' share	R2020	2 564,90		4 319,34	487,36				7 371,60
Net	R2100	6 138 287,19		100 740,89	283 534,15			21 400,75	6 543 962,98
Claims management expenses									
Gross	R2110	1 961 946,69		331 225,85	1 016 946,72			84 510,00	3 394 629,26
Reinsurers' share	R2120								
Net	R2200	1 961 946,69		331 225,85	1 016 946,72			84 510,00	3 394 629,26
Acquisition expenses									
Gross	R2210	3 631 249,17		758 800,80	2 878 204,53				7 268 254,50
Reinsurers' share	R2220								
Net	R2300	3 631 249,17		758 800,80	2 878 204,53				7 268 254,50
Overhead expenses									
Gross	R2310	4 746 654,73		1 063 734,27	2 777 786,61			- 309 604,96	8 278 570,65
Reinsurers' share	R2320	133 162,99		429 363,04	131 517,91				694 043,94
Net	R2400	4 613 491,74		634 371,23	2 646 268,70			- 309 604,96	7 584 526,71
Other expenses									
R2500									
Total expenses									
R2600									30 186 574,92
Total amount of surrenders									
R2700									

S.12.01 Provisions techniques vie et santé SLT

	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance					Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)	Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance not accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		Contract s without options and guarantees	Contract s with options or guarantees		Contracts without options and guarantees	Contract s with options or guarantees			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health			Contract s without options and guarantees	Contract s with options or guarantees				
	R0020	R0030	R0040	R0050	R0060	R0070	R0080	R0090	R0100	R0110	R0120	R0130	R0140	R0150	R0160	R0170	R0180	R0190	R0200	R0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010																			
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020																			
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																				
Best Estimate																				
Gross Best Estimate	R0030	3 290 982 688,92				43 470 756,19			9 290 116,60	9 290 116,60				3 343 743 561,71				215 101 824,23	-	215 101 824,23
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	765 567,45				467 716,62			-					1 233 284,07				365 802,60	-	365 802,60
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050																			
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060																			
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	765 567,45				467 716,62			-					1 233 284,07				365 802,60	-	365 802,60
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	765 567,45				467 716,62			-	-				1 233 284,07				365 802,60	-	365 802,60
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	3 290 217 121,47				43 003 039,57			9 290 116,60					3 342 510 277,64				214 736 021,63	-	214 736 021,63
Risk Margin	R0100	99 168 726,27				809 447,06			19 950,35	19 950,35				99 998 123,68				2 670 212,50	-	2 670 212,50
Amount of the transitional on Technical Provisions																				
Technical Provisions calculated as a whole	R0110																			
Best estimate	R0120																			
Risk margin	R0130																			
Technical provisions - total	R0200	3 390 151 415,19				44 280 203,25			9 310 066,95	9 310 066,95				3 443 741 685,39				217 772 036,73	-	217 772 036,73
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	3 389 385 847,74				43 812 486,63			9 310 066,95	9 310 066,95				3 442 508 401,32				217 406 234,13	-	217 406 234,13
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	2 766 339 484,30												2 766 339 484,30						
Gross BE for Cash flow																				
Cash out-flows																				
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230					73 639 575,28								73 639 575,28				205 300 884,36	-	205 300 884,36
Future guaranteed benefits	R0240	2 422 702 312,44							11 275 596,70					2 433 977 909,14						
Future discretionary benefits	R0250	829 056 176,41							3 778 853,58					832 835 029,99						
Future expenses and other cash out-flows	R0260	207 971 499,09				3 923 686,89			-					211 895 185,98				10 119 476,67	-	10 119 476,67
Cash in-flows																				
Future premiums	R0270	168 747 299,02				34 092 505,98			5 764 333,68					208 604 138,68				318 536,80	-	318 536,80
Other cash in-flows	R0280																			
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	-				-			-									-	-	
Surrender value	R0300	2 423 374 230,87												2 423 374 230,87						
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310																			
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320																			
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	3 290 982 688,92				43 470 756,19			9 290 116,60					3 343 743 561,71				215 101 824,23	-	215 101 824,23
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	3 420 027 578,62				44 765 873,46			9 328 132,51					3 474 121 584,58				219 936 898,46	-	219 936 898,46
Best estimate subject to matching adjustment	R0350																			
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360																			

Provisions techniques vie S.17.01

		Direct business and accepted proportional reinsurance												accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Technical provisions calculated as a whole	R0010																	
Direct business	R0020																	
Accepted proportional reinsurance business	R0030																	
Accepted non-proportional reinsurance	R0040																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050																	
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM																		
Best estimate																		
Premium provisions																		
Gross - Total	R0060	7 105 491,00		551 037,95														6 554 453,05
Gross - direct business	R0070	6 963 126,05		656 127,13														6 306 999,52
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	142 364,35		105 089,18														247 453,53
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	-	-	379 915,82													-	379 915,82
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	-	-	379 915,82													-	379 915,82
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	-	-	379 915,82													-	379 915,82
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	7 105 491,00		371 122,13														6 934 368,87
Claims provisions																		
Gross - Total	R0160	11 671 660,35		176 270 166,04														187 941 826,39
Gross - direct business	R0170	11 493 953,54		161 268 511,74														172 762 465,28
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	177 706,81		15 001 654,30														15 179 361,11
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190																	
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	-	-	6 046 285,85													-	6 046 285,85
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210																	
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220																	
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	-	-	6 046 285,85													-	6 046 285,85
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	-	-	6 046 285,84													-	6 046 285,84
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	11 671 660,35		170 223 880,20														181 893 340,55
Total Best estimate - gross	R0260	18 777 151,35		175 719 128,09														194 496 279,44
Total Best estimate - net	R0270	18 777 151,35		170 052 758,07														188 829 909,42
Risk margin	R0280	33 736,72		3 388 698,00														3 422 434,72
Amount of the transitional on Technical Provisions																		
TP as a whole	R0290																	
Best estimate	R0300																	
Risk margin	R0310																	
Technical provisions - total																		
Technical provisions - total	R0320	18 810 888,07		179 107 826,09														197 918 714,16
Recoverable from reinsurance contracts/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	-	-	5 666 370,02													-	5 666 370,02
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	18 810 888,07		173 441 456,07														192 252 344,14
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)																		
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	7,00		4,00														
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	7,00		4,00														
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0370	55 055 677,85		83 766 857,63														138 822 535,48
Future expenses and other cash-out flows	R0380	13 094 920,94		14 741 398,11														27 836 319,05
Cash in-flows																		
Future premiums	R0390	61 045 107,79		99 059 293,69														160 104 401,48
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400																	
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)																		
Cash out-flows																		
Future benefits and claims	R0410	11 085 935,64		168 924 888,92														180 010 824,56
Future expenses and other cash-out flows	R0420	585 724,71		7 345 277,12														7 931 001,83
Cash in-flows																		
Future premiums	R0430	-	-	-													-	-
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440																	
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450																	
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460																	
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470																	
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	18 777 151,35		175 719 128,09														194 496 279,44
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	18 854 345,74		181 658 127,40														200 512 473,14

S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	Z0020	Accident year (AY)
-----------------------------------	--------------	--------------------

Line of business	Z0010	1 – 1 and 13 Medical expense insurance
------------------	--------------	--

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		S.19.01.01.01			S.19.01.01.02	
		Development year (absolute amount)	1	2	Current year, sum of years (cumulative)	
		0			In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0170	C0180
Prior	R0100				-	
N-2	R0230	42 779 577,82	7 325 207,48	209 905,18	209 905,18	50 314 690,48
N-1	R0240	38 405 175,78	5 045 545,15		5 045 545,15	43 450 720,93
N	R0250	42 713 694,61			42 713 694,61	42 713 694,61
Total	R0260				47 969 144,94	136 479 106,02

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		S.19.01.01.03			S.19.01.01.04	
		Development year (absolute amount)	1	2	Current year, sum of years (cumulative)	
		0			Year end (discounted data)	
		C0200	C0210	C0220	C0360	
Prior	R0100					
N-2	R0230			18 008,00	18 016,38	
N-1	R0240		303 316,16		303 457,82	
N	R0250	9 331 143,31			10 764 461,44	
Total	R0260				11 085 935,64	

S.19.01.01 Non-life Insurance Claims Information

Accident year / Underwriting year	Z0020	Accident year [AY]
-----------------------------------	--------------	--------------------

Line of business	Z0010	2 – 2 and 14 Income protection insurance
------------------	--------------	--

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		S.19.01.01.01			S.19.01.01.02	
		Development year (absolute amount)			Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0170	C0180
Prior	R0100				-	
N-2	R0230	6 111 446,93	15 776 662,39	8 750 299,62	8 750 299,62	30 638 408,94
N-1	R0240	6 170 824,59	16 793 464,97		16 793 464,97	22 964 289,56
N	R0250	6 746 832,94			6 746 832,94	6 746 832,94
Total	R0260				32 290 597,53	60 349 531,44

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		S.19.01.01.03			S.19.01.01.04	
		Development year (absolute amount)			Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	Year end (discounted data)	
		C0200	C0210	C0220	C0360	
Prior	R0100					
N-2	R0230			29 254 886,55	27 521 067,49	
N-1	R0240		48 752 944,67		45 993 261,66	
N	R0250	83 365 448,76			80 467 215,24	
Total	R0260				153 981 544,39	

S.22.01.01 Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)								
			Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions	R0010	3859432436,28	3859432436,28		3859432436,28		3894570956,18	35138519,90	3894570956,18		35138519,90
Basic own funds	R0020	865657862,92	865657862,92		865657862,92		865657862,92		865657862,92		0,00
Excess of assets over liabilities	R0030	865657862,92	865657862,92		865657862,92		865657862,92		865657862,92		0,00
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	865657862,92	865657862,92		865657862,92		865657862,92		865657862,92		0,00
Tier 1	R0060	865657862,92	865657862,92		865657862,92		865657862,92		865657862,92		0,00
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
SCR	R0090	162748928,74	162748928,74		162748928,74		162748928,74		162748928,74		0,00
Eligible own funds to meet MCR	R0100	865657862,92	865657862,92		865657862,92		865657862,92		865657862,92		0,00
Minimum Capital Requirement	R0110	73237017,93	73237017,93		73237017,93		73237017,93		73237017,93		0,00

S.23.01.01.01 Own funds

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type	R0040	381 122,54	381 122,54			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	865 276 740,38	865 276 740,38			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
Total basic own funds after deductions	R0290	865 657 862,92	865 657 862,92			
Ancillary own funds						
Total ancillary own funds	R0400					
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	865 657 862,92	865 657 862,92			
Total available own funds to meet the MCR	R0510	865 657 862,92	865 657 862,92			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	865 657 862,92	865 657 862,92			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	865 657 862,92	865 657 862,92			
SCR	R0580	162 748 928,74				
MCR	R0600	73 237 017,93				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	531,90%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	1181,99%				

S.23.01.01.02 Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	865 657 862,92
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	381 122,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	865 276 740,38
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	15 025 019,76
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	3 896 699,59
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	18 921 719,35

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	66 312 872,92	511 156 511,58	
Counterparty default risk	R0020	47 160 015,44	47 160 015,44	
Life underwriting risk	R0030	33 128 087,39	365 643 300,66	
Health underwriting risk	R0040	100 869 094,20	117 151 875,64	
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	- 77 969 361,21	- 280 078 281,94	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	169 500 708,74	761 033 421,38	

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	21 849 692,62
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	- 591 532 712,64
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 28 601 472,62
2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	162 748 928,74
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	162 748 928,74
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds portfolios	R0420	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0430	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0440	
Net future discretionary benefits	R0450	
	R0460	879 045 755,74

S.28.02.01 Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01.01 MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	33 297 304,67	

S.28.02.01.02 Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	18 777 151,38	53 989 773,96		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	170 052 758,04	89 415 857,41		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

S.28.02.01.04 Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	4 509 456,45	71 043 728,07

S.28.02.01.04 Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			2 449 797 512,91	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			849 709 725,16	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			-	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	214 736 021,66		43 003 039,11	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				33 832 945 687,22

S.28.02.01.05 Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	108 850 489,20
SCR	R0310	162 748 928,74
MCR cap	R0320	73 237 017,93
MCR floor	R0330	40 687 232,18
Combined MCR	R0340	73 237 017,93
Absolute floor of the MCR	R0350	6 200 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	73 237 017,93

S.28.02.01.06 Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	37 806 761,13	71 043 728,07
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	56 527 167,84	106 221 760,90
Notional MCR cap	R0520	25 437 225,53	47 799 792,40
Notional MCR floor	R0530	14 131 791,96	26 555 440,22
Notional Combined MCR	R0540	25 437 225,53	47 799 792,40
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00
Notional MCR	R0560	25 437 225,53	47 799 792,40

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com